



Mission TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
RÉSILIENCE
Direction Générale

HÔTEL DE VILLE
CS30867
59033 LILLE CEDEX

T + 33(0)3 20 49 51 64

Lille, le 04 MAI 2022

Madame Martine AUBRY
Maire de Lille

N/Réf. : JR/CL/GC/ML/22-R079
Affaire suivie par Gaëtan CHEPPE

**OBJET : CONTRIBUTION DE LA VILLE DE LILLE AU REGISTRE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIF À LA POLLUTION
DES SOLS GÉNÉRÉE PAR L'USINE EXIDE**

Madame le Maire,

Suite à la délibération prise par la Ville de Lille au précédent Conseil Municipal sur le projet de Servitudes d'Utilité Publique relatif à la pollution des sols générée par l'usine EXIDE, nous vous proposons maintenant que la Ville apporte une contribution supplémentaire dans le registre d'enquête publique, afin de souligner la mobilisation politique de la collectivité sur ce dossier. Celle-ci sera cosignée par Mme Lechner et moi-même.

Vous trouverez ci-joint la proposition pour avis, elle reprend les réserves formulées par la Ville dans sa délibération. J'ai souhaité y ajouter un volet relatif à la diffusion régulière de conseils hygiéno-diététiques, à destination des populations exposées au plomb présent dans les sols, comme le recommande l'Agence Régionale de Santé. En effet, la toxicité du plomb pour les plus jeunes est bien établie et il est fondamental de réduire au maximum les expositions par l'application de mesures hygiéno-diététiques. Par ailleurs, il est important de ne pas oublier que le plomb est probablement aussi un perturbateur endocrinien pouvant avoir des impacts notables sur la santé humaine à de faibles concentrations. La littérature scientifique est relativement riche sur cette question.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire Madame le Maire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation
L'Adjoint au Maire de Lille

Jacques RICHIR

OBSERVATIONS DE LA VILLE DE LILLE DANS LE REGISTRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Observations de Mr Richir, Adjoint au Maire, délégué aux Risques Urbains et Sanitaires et de Mme Lechner, Présidente du Quartier de Lille Sud

La Ville de Lille souhaite, à travers le registre de l'enquête publique formaliser plusieurs observations. Elles sont les suivantes :

- Afin d'éclairer au mieux les citoyens concernés par ce projet de Servitudes d'Utilité Publique, la Ville de Lille souhaite que les avis des différents services de l'Etat (Agence Régionale de Santé, DREAL...) soient recueillis et mis à disposition lors de l'enquête publique.
- Récemment, l'usine EXIDE a quitté le statut SEVESO Seuil Haut. Cette activité industrielle est désormais soumise au régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Malgré ce changement de régime, des phénomènes dangereux résiduels persistent et peuvent probablement impacter les constructions situées dans l'environnement proche de l'usine. Depuis 2015, la Ville est dans l'attente de la cartographie des phénomènes dangereux (intensités de chaque phénomène dangereux, caractéristiques des phénomènes dangereux, probabilité d'occurrence...). La Ville souhaite ainsi que l'étude de dangers soit finalisée et transmise à la commune dans les meilleurs délais. Ces éléments sont pour la Ville essentiels pour la prise en compte des risques technologiques dans l'aménagement du quartier. La Ville souhaite par ailleurs que tous les phénomènes dangereux soient étudiés, y compris les phénomènes dangereux relatifs à la propagation d'oxyde de plomb par des fumées en cas d'incendie.

- Dans le passé, les activités industrielles historiques ont été à l'origine d'émissions de poussières de plomb qui se sont déposées sur les sols de la zone résidentielle du quartier de Lille-Sud et de Faches-Thumesnil. Or le plomb dans les sols présente un risque particulier pour les populations exposées (et tout particulièrement les enfants et les femmes enceintes ou en âge de procréer). Les Servitudes d'Utilité Publique permettent d'encadrer les usages des terrains et fixent des règles en matière d'aménagement pour une prise en compte de la pollution des sols par le plomb. Néanmoins, il nous semble important d'aller plus loin dans l'information des populations afin de protéger au mieux les plus fragiles. En effet certaines parcelles ont aujourd'hui encore des concentrations de plomb inhabituelles dans les sols pouvant être une source d'exposition pour les jeunes populations. Ainsi nous pensons qu'il est important de diffuser régulièrement des recommandations visant à limiter l'exposition au plomb des citoyens situés dans le périmètre de la SUP. L'exploitant pourrait ainsi avoir l'obligation de diffuser, tous les deux ans, une notice sur les conseils hygiéno-diététiques à adopter dans ce secteur contaminé par le plomb. Cette obligation d'information lui avait d'ailleurs été imposée dans le passé à travers un arrêté préfectoral en 2009. La reconduite de cette mesure, à travers la SUP, serait ainsi particulièrement intéressante et utile d'un point de vue sanitaire. En effet, le plomb est un polluant pour lequel des effets sanitaires sont observés même à de faibles doses.
- Il est fondamental que les citoyens qui le souhaitent puissent bénéficier d'une indemnisation par l'exploitant compte tenu des contraintes générées par les servitudes d'utilité publique pour les propriétaires privés. Ces possibles indemnisations sont d'autant plus fondées que l'exploitant est bel et bien à l'origine d'une pollution au plomb sur les parcelles privatives (Principe pollueur payeur) dans le voisinage du site industriel EXIDE. Ainsi, la Ville de Lille souhaite que soient organisées deux Commissions de Suivi de Site par an durant les 3 prochaines années suite à l'approbation des servitudes d'utilité publique. Ces rencontres régulières permettront notamment d'assurer un suivi des dossiers de demandes d'indemnisation formulées par les propriétaires.